

DROIT DU TRAVAIL

Le World Justice Project (WJP) est honoré de pouvoir compter sur votre expertise pour ce questionnaire, qui sera complété par des individus hautement qualifiés à travers le monde.

Le questionnaire comprend 28 questions. Il vous faudra approximativement 25 minutes pour le compléter. Vos réponses seront intégrées avec celles d'autres experts et regroupées avec les résultats des sondages auprès de la population («General Population Poll») menés dans les trois plus grandes villes de votre pays. Toutes ces données seront utilisées afin d'évaluer l'adhésion à l'état de droit. Les résultats seront publiés, aux côtés de ceux de plus de 100 autres pays à travers le monde, dans le rapport *World Justice Project Rule of Law Index® 2020*, et dans d'autres rapports produits par le WJP.

Votre contribution sera mentionnée dans le rapport *WJP Rule of Law Index 2020*, ainsi que sur la page web du «World Justice Project» et au sein d'autres documents du WJP (à moins que vous ne choisissiez de rester anonyme).

Merci d'avance pour votre temps et votre considération. Avec votre participation, ce projet commun contribuera à consolider l'état de droit à l'échelle mondiale.

INSTRUCTIONS

Merci de répondre aux 28 questions de cette enquête en fonction de votre perception de l'application des lois, **en pratique** dans votre pays. Merci d'indiquer dans la case ci-dessous le pays pour lequel vous répondez.

PAYS:

Veillez envoyer vos réponses au :

- E-mail: ruleoflawindex@worldjusticeproject.org
- Fax : (202) 747-5816

Si vous avez des questions ou commentaires, veuillez contacter un membre du personnel du World Justice Project (WJP) *Rule of Law Index*, à ruleoflawindex@worldjusticeproject.org.

CONFIDENTIALITE

Le World Justice Project construit le rapport du *WJP Rule of Law Index 2020* avec des règles strictes en matière de confidentialité des données rassemblées et des personnes interrogées. Dans l'espace ci-dessous, merci de sélectionner l'une des deux options en fonction de si vous souhaitez répondre à ce questionnaire en tant que contributeur **Reconnu Publiquement** (votre nom et votre organisation seront publiés dans la section «Contributing Experts» du rapport *WJP Rule of Law Index 2020* et sur le site web du «World Justice Project»), OU demeurer **Anonyme** (votre nom ne sera pas publié dans le rapport, ni sur le site, ni dans aucun document du WJP, et votre nom ne sera en aucun cas connu).

Dans les deux cas, le contenu de vos réponses restera strictement confidentiel. Les réponses sont rassemblées avant l'analyse statistique ou la communication des résultats, afin de s'assurer que les réponses individuelles ne puissent être établies.

TYPE DE CONTRIBUTION

Veillez sélectionner l'une des deux options ci-dessous pour indiquer si vous souhaitez répondre à ce sondage en tant que contributeur **Anonyme** ou **Reconnu Publiquement**. Dans les deux cas, vos réponses individuelles resteront strictement confidentielles.

CONTRIBUTEUR RECONNU PUBLIQUEMENT : OUI NON

Je souhaite être **reconnu public** en tant contributeur. Votre nom et votre organisation d'affiliation seront listés dans la section des QRQ experts contributeurs du *WJP Rule of Law Index 2020* et sur le site web du WJP. Je comprends que mon nom, organisation, et pays serait inscrit dans le *WJP Rule of Law Index 2020* report, ainsi que sur la page Web du "World Justice Project."

Nom:	
Organisation:	

CONTRIBUTEUR ANONYME: OUI NON

Je souhaite rester **anonyme** (votre nom, vos coordonnées et les réponses à ce questionnaire ne seront jamais divulgués à quiconque). Nous ne révélerons pas votre nom, organisation d'affiliation, ou toute autre information identifiable dans le *WJP Rule of Law Index 2020*, ou dans d'autres matériaux associés. Le WJP ne sera pas révéler mon nom, organisation, ou autre information identifiable dans le *WJP Rule of Law Index 2020* report ou les autres documents du WJP.

Merci de répondre aux questions suivantes en fonction de votre perception de l'application des lois, en pratique, dans votre pays. Veuillez cocher X dans la case correspondante.

SECTION I

Les questions suivantes représentent des situations hypothétiques. Pour chaque question, nous allons vous fournir un ensemble d'hypothèses. Veuillez sélectionner l'option qui représente le mieux votre point de vue.

Scénario Hypothétique No. 1

Une entreprise de taille moyenne privée (employeur) refuse de payer le salaire d'un employé pendant trois mois. L'employé continue de travailler pendant cette période et sa performance reste satisfaisante. Après trois mois sans salaire, l'employé est finalement licencié par l'employeur sans aucune explication, ni justification. Supposons que le montant des salaires impayés correspond à **0,15 fois le PIB par habitant de votre pays**.

1. Quelle est la probabilité pour que l'employé (le plaignant) ait recours aux mécanismes suivants afin de résoudre son conflit ?

	Très probable	Probable	Peu probable	Improbable	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Une poursuite ¹ normale (du travail) auprès du tribunal					
(b) Porter plainte devant un tribunal d'instance					
(c) Utilisez un mécanisme d'arbitrage du travail					
(d) Soumettre la question à un médiateur ou un chef de la communauté					
(e) Utiliser un organisme d'application de l'Etat, ou un autre organe administratif					
(f) Ne prendre aucune mesure (se résigner à perdre de l'argent)					

2. En pratique, combien de temps faudrait-il pour obtenir une décision ou un jugement – à partir du moment où le dossier est déposé jusqu'au moment où l'accord/la décision est rendu(e) – si l'employé utilise les mécanismes suivants ?

	Moins de 1 mois	Entre 1 mois et 1 an	Entre 1 et 3 ans	Plus de 3 ans	Plus de 5 ans	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Poursuite judiciaire ordinaire (du travail)						
(b) Plainte aux tribunaux d'instance						
(c) Mécanisme d'arbitrage du travail						
(d) Organe administratif						

¹ S'il n'y a pas de tribunaux de travail spécialisés dans ces cas, veuillez référer à la juridiction ordinaire qui est la plus susceptible d'examiner cette affaire (en France : tribunal des prud'hommes).

3. En pratique, une fois qu'une décision ou un accord est atteint, combien de temps faut-il pour que l'employé reçoive le paiement ou la compensation (contraigne l'employeur à payer) en utilisant chacun des mécanismes suivants ?

	Moins de 1 mois	Entre 1 mois et 1 an	Entre 1 et 3 ans	Plus de 3 ans	Plus de 5 ans	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Décision du tribunal						
(b) Plainte devant un tribunal d'instance						
(c) Décision judiciaire ou récompense sur l'arbitrage du travail						
(d) Décision d'un organe administratif						

4. Selon votre expérience, quels seraient les coûts² assumés par l'employé, en termes de pourcentage de la demande (dans ce cas **0,15 fois le PIB par habitant de votre pays**), pour encaisser le salaire impayé, si il/elle:

	Environ 15% de la demande	Environ 30% de la demande	Environ 40% de la demande	Plus de 50% de la demande	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Dépose une poursuite normale (du travail) auprès du tribunal ?					
(b) Porter plainte auprès d'un tribunal d'instance ?					
(c) Dépose une plainte devant un inspecteur du travail ou d'un mécanisme d'arbitrage du travail ?					
(d) Dépose une plainte devant un organe administratif ?					

5. Selon votre expérience, quel serait le montant des frais d'avocat pour représenter l'employé dans une affaire comme celle-ci (en devise locale de votre pays) si l'employé a recourt à un tribunal civil ou du travail ?

Montant _____

6. Dans un cas comme celui-ci, quelle est la probabilité que les personnes suivantes demandent un pot-de-vin (ou une autre incitation monétaire) de l'une des parties pour s'acquitter leurs fonctions ou accélérer le processus ?

	Très probable	Probable	Peu probable	Improbable	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Juge ou magistrat					
(b) Personnel de la cour					
(c) Inspecteur du travail					
(d) Médiateur ou arbitre					
(e) Agents de police or agents de l'ordre					

² S'il n'y a pas de tribunaux de travail spécialisés dans ces cas, veuillez référer à la juridiction ordinaire qui est la plus susceptible d'examiner cette affaire.

7. Enfin, supposons que l'employé poursuive l'employeur devant un tribunal ordinaire civil ou commercial. Si l'employé ne peut se permettre de payer un avocat, quelle est la probabilité pour qu'il obtienne une représentation légale pro-Bono (gratuite ou subventionnée) de la part du gouvernement, d'un centre d'aide juridique, d'une organisation non-gouvernementale (ONG), etc. ?

Très probable	
Probable	
Peu probable	
Improbable	
Je ne sais pas/Ne s'applique pas	

Scénario Hypothétique No. 2

8. Supposons qu'un gestionnaire d'un grand hôpital dans votre ville exige un paiement illégal de la part d'un employé en échange d'une promotion, et l'employé dénonce cette conduite à l'autorité compétente et apporte des preuves suffisantes pour le prouver. Lequel de ces résultats est le plus probable ? *(Merci de ne choisir qu'une seule réponse.)*

Les autorités ignorent l'accusation complètement.	
Une enquête est ouverte, mais n'aboutit jamais à des conclusions.	
On enquête sur le gestionnaire et on le sanctionne.	
Je ne sais pas/Ne s'applique pas	

Scénario Hypothétique No. 3

9. Supposons qu'une entreprise licencie un(e) employé(e) parce qu'il/elle encourage la création d'un syndicat dans une usine, et supposons également que l'employé se plaigne auprès de l'autorité compétente. Parmi les résultats suivants, lequel est le plus probable ? *(Veuillez choisir qu'une seule réponse.)*

Les autorités ignorent l'accusation complètement.	
Une enquête est ouverte, mais n'aboutit jamais à des conclusions	
Les autorités s'assurent que l'entreprise indemnise l'employé, ou bien le rétablissent dans son emploi	
L'entreprise offre des incitations monétaires ou cherche à influencer les autorités pour qu'ils ignorent la violation	
Je ne sais pas/Ne s'applique pas	

SECTION II

10. La question suivante vise à examiner les raisons pour lesquelles les personnes pauvres dans votre pays n'utilisent pas les tribunaux pour régler leurs différends. Veuillez indiquer dans quelle mesure les facteurs suivants influencent la décision des administrés de porter ou non un litige devant les tribunaux de la ville dans laquelle vous résidez :

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas du tout important	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Les frais du tribunal (pour déposer une affaire) sont trop élevés					
(b) Les frais d'avocats sont trop élevés					
(c) Absence d'aide légale pro-Bono (gratuite)					
(d) Manque d'assistants juridiques et cliniques juridiques					
(e) Barrières linguistiques (traducteurs non disponibles)					
(f) L'emplacement des tribunaux (très éloignés)					
(g) Durée des procédures judiciaires (délais de traitement extrêmement longs)					
(h) Préjugés contre les personnes marginalisées (discrimination sur la base du statut économique ou social)					
(i) Les procédures sont trop encombrantes et complexes					
(j) Corruption de juges et d'agents judiciaires					
(k) Manque d'information publique sur les procédures judiciaires					
(l) Manque de sensibilisation aux voies de recours disponibles					

11. D'après votre expérience au cours de l'année écoulée en matière de cas de droit du travail entre des parties privées jugées par les tribunaux de première instance, ou bien ceux qui sont compétent en droit du travail, quel est le pourcentage (%) de cas reflétant les résultats suivants :

	100%	75%	50%	25%	5%	0%	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) La décision finale reflète l'évaluation honnête des juges concernant les preuves disponibles et la loi applicable.							
(b) La décision finale a été influencée soit par des pressions indues de la part de l'une des parties, soit par la corruption.							

12. Veuillez répondre aux questions suivantes :

	100%	75%	50%	25%	5%	0%	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
Selon votre expérience, de tous les cas dans lesquels le gouvernement avait un intérêt (en tant que plaideur ou tierce partie), quel est le pourcentage (%) des cas judiciaires où le gouvernement a exercé une influence excessive afin d'influencer les résultats de l'affaire?							

13. A votre avis, quelle est la probabilité pour que les critères suivants placent un individu dans une position désavantageuse devant un tribunal civil ou du travail ? Si la personne est :

	Très probable	Probable	Peu probable	Improbable	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Pauvre					
(b) Une femme					
(c) Membre d'une minorité ethnique					
(d) Membre d'une minorité religieuse					
(e) Un étranger (immigré)					
(f) Homosexuelle, lesbienne, bisexuelle, ou transgenre					

Où :

(g) Aucune de ces réponses	
----------------------------	--

14. Selon vous, à quel degré le grand public est-il informé sur les mécanismes judiciaires formels grâce auxquels leurs plaintes peuvent être adressées ?

Très informé	
Assez informé	
Peu informé	
Pas du tout informé	
Je ne sais pas/Ne s'applique pas	

15. Veuillez choisir l'énoncé qui se rapproche le plus de votre point de vue sur la façon dont les autorités du droit de travail réagissent aux violations suivantes :

	Très efficace [Les autorités du travail sont efficaces pour enquêter sur les violations. Les résultats négatifs entraînent rapidement des mesures correctives]	Peu efficace [Les autorités du travail peuvent ouvrir des enquêtes sur les violations, mais elles sont limitées dans leur efficacité à appliquer les sanctions ou les mesures correctives. Elles peuvent être lentes ou réticentes face aux organismes puissants]	Pas du tout efficace [Les autorités n'enquêtent pas efficacement sur les violations]	Je ne sais pas/ Ne s'applique pas
(a) Violations des normes de sécurité au travail				
(b) Infractions concernant le travail des enfants				
(c) Infractions concernant le travail forcé				
(d) Violations contre le droit des travailleurs à s'engager dans la négociation collective				
(e) Violations contre la liberté d'association des travailleurs				

SECTION III

16. Imaginez qu'une personne hautement qualifiée postule pour une position d'adjoint dans **une agence du gouvernement**. A votre avis, quelle est la probabilité pour que le (la) candidat(e) soit désavantagé au cours du processus d'embauche parce qu'il/elle est :

	Très probable	Probable	Peu probable	Improbable	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Pauvre ?					
(b) Une femme ?					
(c) Membre d'une minorité ethnique ?					
(d) Membre d'une minorité religieuse ?					
(e) Un étranger (immigré) ?					
(f) Homosexuel(le), lesbien(ne), bisexuel(le), ou transgenre ?					

Ou :

(g) Aucune de ces réponses.	
-----------------------------	--

17. A quelle fréquence est-ce que les personnes de votre pays (ou des entreprises privées) doivent-elles payer des incitations monétaires, des paiements informels, ou autres incitations afin de :

	Presque toujours	Dans la plupart des cas	Dans certains cas	Presque jamais	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Recevoir une aide sociale du gouvernement (par exemple, pour les personnes handicapées, ou les personnes âgées) ?					
(b) Recevoir des prestations de retraite du gouvernement ?					
(c) Obtenir une assignation dans le cadre d'un procès en droit du travail ?					
(d) Obtenir un permis de conduire ?					
(e) Accélérer l'obtention d'un certificat de conformité aux normes de santé et de sécurité au travail ?					

18. Veuillez répondre aux questions suivantes :

	Très probable	Probable	Peu probable	Improbable	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Quelle est la probabilité pour qu'une entreprise de taille moyenne soit inspectée par les autorités du droit du travail à la suite d'une plainte déposée par un employé concernant la sécurité sur le lieu de travail ?					
(b) Quelle est la probabilité pour qu'une entreprise de fabrication de taille moyenne soit régulièrement inspectée par les autorités du droit de travail?					
(c) Quelle est la probabilité pour que les autorités du droit du travail imposent des sanctions si des violations sont repérées concernant la sécurité sur le lieu de travail?					
(d) Quelle est la probabilité pour que les autorités du droit du travail demandent, ou bien reçoivent, des incitations monétaires illégales ou d'autres versements afin d'ignorer des violations?					

19. En pratique, dans votre pays, le principe du «procès en bonne et due forme»³ est respecté dans la procédure administrative menée par les autorités suivantes:

	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Les autorités nationales du travail					
(b) Les autorités nationales de protection de l'environnement					
(c) Les autorités fiscales nationales					
(d) Les autorités locales					

³ Le procès en bonne et due forme comprend le droit pour les justiciables d'être présumés innocents jusqu'à preuve du contraire, le droit d'être dûment informé de l'enquête ouverte à leur encontre, le droit d'être informés de toutes les preuves utilisées contre eux, et être accordé la possibilité de contester un tel élément de preuve.

20. Veuillez choisir la réponse qui, selon vous, correspond le mieux au niveau d'accès des informations suivantes dans votre pays :

	Très accessible [Les citoyens, les journalistes et les ONG peuvent accéder à des chiffres détaillés, sous réserve d'exceptions limitées et clairement définies par la loi. Cette information est facilement accessible et à jour]	Peu accessible [Les citoyens, les journalistes et les ONG peuvent accéder à des chiffres détaillés, mais cette information peut être difficile d'accès incomplète ou bien obsolète]	Pas accessible du tout [Les citoyens, les journalistes et les ONG ne peuvent pas accéder à des chiffres détaillés en raison du secret, des barrières prohibitives, ou du fait de l'inefficacité du gouvernement]	Je ne sais pas/ Ne s'applique pas
(a) Les chiffres du budget des organismes gouvernementaux				
(b) Des copies des contrats gouvernementaux				
(c) Les sources de financement des campagnes électorales				
(d) Dossiers des hauts fonctionnaires du gouvernement				
(e) Rapports du Défenseur des Droits (ombudsman)				
(f) Copies des décisions administratives applicables au grand public prises par les organismes gouvernementaux nationaux				
(g) Copies des décisions administratives applicables au grand public prises par les organismes gouvernementaux locaux				
(h) Les transcriptions des procédures administratives				

21. Est-ce que ces situations correspondent à la réalité dans votre pays :

	Presque toujours	Dans la plupart des cas	Dans certains cas	Presque jamais	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) En pratique, le gouvernement local diffuse des renseignements faciles à comprendre sur les droits des travailleurs.					
(b) Les lois fondamentales sont accessibles au public dans toutes les langues officielles.					
(c) En pratique, le gouvernement s'efforce de traduire les lois et de les rendre accessibles dans d'autres langues parlées par une part importante de la population, même si ce ne sont pas des langues «officielles».					
(d) En pratique, les réglementations nationales sont publiées dans un délai raisonnable.					
(e) En pratique, le gouvernement collabore avec des organisations de la société civile aux fins de concevoir la politique publique.					
(f) En pratique, les règlements sur le droit de travail peuvent être obtenus à un coût minime, tels que par courrier, ou en ligne.					
(g) En pratique, les décisions judiciaires de la cour suprême sont publiées en temps opportun.					
(h) En pratique, les réglementations sur le travail sont suffisamment stables pour permettre aux petites entreprises de déterminer quel comportement est permis ou interdit.					
(i) En pratique, les procédures administratives sur le droit de travail sont effectuées sans retard injustifié au niveau national .					
(j) En pratique, les procédures administratives sur le droit du travail sont menées sans retard injustifié au niveau local .					

SECTION IV

22. Veuillez choisir l'énoncé qui se rapproche le plus de votre point de vue sur les conditions de santé et de sécurité dans le secteur manufacturier de votre pays : *(Merci de ne choisir qu'une seule réponse.)*

La plupart des entreprises manufacturières disposent d'un milieu de travail sain et sécurisé. Les accidents du métier et blessures fatales sont rares.	
Les entreprises manufacturières se conforment aux règlements sécuritaire et sanitaire de base, mais beaucoup de travailleurs restent exposés à des machines dangereuses ainsi que des produits chimiques nocifs. Tandis que les décès sont rares, les accidents du travail sont fréquents.	
La plupart des ouvriers travaillent dans des conditions dangereuses et insalubres. Les décès et blessures sur le lieu de travail sont fréquents.	
Je ne sais pas/Ne s'applique pas	

23. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants :

	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) En pratique, les travailleurs dans le secteur manufacturier peuvent s'organiser en syndicats.					
(b) En pratique, les travailleurs dans le secteur manufacturier peuvent négocier leurs droits avec leurs employeurs.					
(c) En pratique, les travailleurs dans le secteur manufacturier peuvent faire la grève sans crainte de représailles.					
(d) En pratique, les travailleurs dans le secteur agricole peuvent s'organiser en syndicats.					
(e) En pratique, les travailleurs dans le secteur agricole peuvent négocier leurs droits avec leurs employeurs.					
(f) En pratique, l'interdiction du travail des enfants est effectivement respectée.					
(g) En pratique, l'interdiction du travail forcé ou obligatoire est effectivement mise en œuvre.					

24. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants :

	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) En pratique, le pouvoir du gouvernement n'est pas contrôlé par une seule personne, mais réparti parmi différentes branches indépendantes; par exemple, le Président ou le Premier ministre, le Parlement ou le corps législatif, et le pouvoir judiciaire.					
(b) En pratique, les tribunaux nationaux de votre pays sont libres de toute influence politique dans l'exercice de leur autorité.					
(c) En pratique, les tribunaux locaux de votre pays sont libres de toute influence politique dans l'exercice de leur autorité.					
(d) Le gouvernement obéit toujours aux décisions des tribunaux supérieurs, même quand ils sont en désaccord avec ces décisions.					
(e) En pratique, les rapports émis par l'inspecteur du gouvernement (la Cour de Comptes, le Contrôleur Général des Finances, etc.) sont pris au sérieux par les autorités, avec des résultats négatifs menant rapidement à des mesures correctives.					
(f) En pratique, les législateurs qui abusent de leur pouvoir sont sanctionnés.					
(g) En pratique, les législateurs qui commettent un délit sont poursuivis et punis.					
(h) En pratique, les membres du pouvoir judiciaire qui abusent de leur pouvoir sont sanctionnés.					

25. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants :

	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Le chef d'état (Président, Premier ministre, etc.) de votre pays a été élu grâce à un processus légitime.					
(b) Le chef d'état (Président, Premier ministre, etc.) de votre pays a été élu conformément aux règles et procédures énoncées dans la Constitution.					
(c) Dans votre pays, les résultats détaillés des élections sont disponibles pour un examen public approfondi.					
(d) En pratique, la cour d'appel électorale est libre de toute influence politique dans son application de pouvoir.					
(e) En pratique, il existe des systèmes de suivi et de contrôle qui permettent de maintenir la confiance du public dans le processus électoral.					
(f) En pratique, dans votre pays, les fonctionnaires locaux sont élus grâce à un processus légitime.					
(g) En pratique, dans votre pays, le peuple peut voter librement sans se sentir contraints ou harcelés.					
(h) En pratique, les partis d'opposition peuvent exprimer librement leurs opinions contre la politique du gouvernement sans crainte de représailles.					
(i) En pratique, les factions dissidentes au sein du parti majoritaire peuvent exprimer librement leurs opinions en public sans crainte de faire face à des conséquences négatives.					
(j) Dans la pratique, le chef d'état (Président, Premier ministre, etc.) de votre pays exerce ses fonctions sans tenir compte des contrôles législatifs.					

26. Veuillez répondre aux questions suivantes :

	Très probable	Probable	Peu probable	Improbable	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Quelle est la probabilité pour qu'un citoyen soit battu par la police, sans justification, pour avoir participé à une manifestation non-violente dans votre pays ?					
(b) Quelle est la probabilité pour qu'un journaliste soit attaqué par la police, sans justification, pour avoir couvert une manifestation non-violente dans votre pays ?					
(c) Quelle est la probabilité pour qu'une personne puissante ou ayant des contacts en politique puisse éviter ou échapper à des conséquences légales pour une violation pénale non violente de la loi ?					
(d) Quelle est la probabilité pour qu'un journal de votre pays refuse de publier un article crédible sur la corruption dû à des menaces de représailles violentes ou une action en justice ?					
(e) Quelle est la probabilité pour qu'un haut fonctionnaire du gouvernement détourne des fonds publics pour financer ses frais personnels ou ceux d'une campagne électorale ?					
(f) Quelle est la probabilité pour qu'un membre du Parlement sollicite ou reçoive des incitations monétaires en échange de faveurs politiques ou d'un vote préférentiel sur un projet de loi ?					
(g) Quelle est la probabilité pour que des entreprises privées versent des paiements illégaux à des hauts fonctionnaires du gouvernement en échange de faveurs, tels que l'attribution de contrats gouvernementaux ?					

27. Vous soumettez une demande d'accès à l'information du Ministère de l'Éducation sur l'allocation du budget et/ou les dépenses de l'agence. Quelle est la probabilité pour que :

	Très probable	Probable	Peu probable	Improbable	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) L'agence du gouvernement transmette ces informations, en supposant qu'elles aient été correctement demandés ?					
(b) L'information fournie soit pertinente à la demande effectuée et complète ?					
(c) L'agence gouvernementale transmette ces informations un prix raisonnable ?					
(d) L'agence gouvernementale transmette ces informations dans une période de temps raisonnable ?					
(e) L'agence gouvernementale transmette ces informations sans que vous ayez à payer une incitation monétaire illégale ?					

28. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants :

	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas/Ne s'applique pas
(a) Selon la loi , si une agence gouvernementale refuse la demande d'information d'un citoyen, celui-ci a le droit de contester cette décision devant une autre agence gouvernementale ou un juge.					
(b) En pratique , si une agence gouvernementale refuse la demande d'information d'un citoyen, celui-ci peut efficacement contester cette décision devant une autre agence gouvernementale ou un juge.					

C'EST PRESQUE FINI !

Si vous avez des commentaires ou suggestions concernant le questionnaire, nous vous serions reconnaissants de les noter dans l'espace ci-dessous.

1.) Y va-t-il des sujets pertinents ou des questions qui, selon vous, ont été laissées de côté ?

2.) **Information supplémentaire :** Nous sommes reconnaissants de votre contribution en tant qu'expert répondant au *WJP Rule of Law Index*. De nombreux experts du World Justice Project contribuent leur temps et leur expertise chaque année à la création de l'un des ensembles de données les plus complets au monde, afin de mesurer l'adhésion des pays à l'Etat de droit. Pour s'assurer que nous avons vos coordonnées les plus actualisées, nous vous serions reconnaissants de prendre le temps de remplir le formulaire de contact ci-dessous. Cette information restera strictement confidentielle, et ne sera pas partagée avec des tierces parties. Vos informations seront conservées de manière sécurisée dans notre base de données en cas de participation supplémentaire et pour des éditions futures du rapport *WJP Rule of Law Index*.

<i>Veillez remplir les informations ci-dessous :</i>	
Titre (M., Mme., Mlle., Dr., etc.) :	
Prénom :	
Nom de famille :	
Téléphone :	
E-mail :	
Sexe :	

Enseignez-vous à l'université ? Oui [] Non [] Quels cours ? _____

Etes-vous avocat ? Oui [] Non []

Si oui, depuis combien d'années pratiquez-vous le droit ? _____

Quels sont vos domaines de pratique ?					
Antitrust	[]	Contrats	[]	Droit international	[]
Faillite	[]	Droit de l'entreprise	[]	Droit du travail	[]
Droit des affaires	[]	Droit pénal	[]	Contentieux/ Arbitrage	[]
Droit civil	[]	Droit du travail	[]	Mal pratique médicale	[]
Droit civique	[]	Droit environnemental	[]	Droit de la propriété	[]
Droit commercial	[]	Droit de la famille	[]	Fiscalité	[]
Droit constitutionnel	[]	Pratique générale	[]		[]
Droit du consommateur	[]	Droit de la propriété intellectuelle	[]		[]

3.) Afin de vous remercier pour votre contribution inestimable, nous souhaitons vous envoyer une copie du rapport *WJP Rule of Law Index 2020* lorsqu'il sera publié plus tard dans l'année. Si vous souhaitez recevoir une copie du rapport, veuillez compléter votre adresse postale ci-dessous.

Veillez remplir les champs de saisie suivants afin de recevoir une copie du rapport 2020:	
Adresse postale:	
Ville:	
Province/Etat:	
Code Postal:	
Pays :	

4.) En tant qu'expert dans votre domaine, nous vous serions reconnaissants si vous pouviez nous recommander des collègues qui pourraient être disposés à contribuer en remplissant l'un des quatre questionnaires qui correspondent au mieux à leur(s) expertise(s) :

- Droit civil et commercial
- Droit constitutionnel, libertés civiles, et droit pénal
- Droit du travail
- La santé publique

	Nom	E-mail	Domaine d'expertise
Référence #1			
Référence #2			
Référence #3			

Merci beaucoup pour votre collaboration.

Merci d'avoir rempli le questionnaire. Nous sommes honorés de pouvoir inclure votre expertise dans l'administration 2020 du *WJP Rule of Law Index*.

Pour plus d'informations sur le *Rule of Law Index*, ainsi que d'autres programmes du World Justice Project, veuillez visiter le site :

www.worldjusticeproject.org